

ARTICLE
D'OPINION**Natallie Rochester,**Consultante en commerce et développement,
Directrice générale, Mango Tales Ltd. (Jamaïque)

Le potentiel du commerce des services pour les pays en développement

Avec la conclusion du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995, pour la première fois, des engagements sur le commerce des services ont été contractés non seulement par des pays développés, mais aussi par de nombreuses autres économies n'appartenant pas à l'Union européenne ou n'étant pas parties à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les engagements au titre de l'Accord sur le commerce des services, désormais considérés comme modérés, montrent que les Membres de l'OMC étaient moins au fait des disciplines commerciales dans ce nouveau domaine des services que de celles visées par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'un des principes fondamentaux de l'AGCS est le droit de préserver la flexibilité politique et le droit de réglementer et d'introduire de nouvelles réglementations sur les services afin de répondre à des objectifs de politique nationale.

Toutefois, l'intégration de la production internationale, les pratiques commerciales et le rythme et le dynamisme des progrès technologiques ont remis en question la pertinence dans l'environnement commercial

actuel de nombre des réserves et conditions figurant dans les engagements au titre de l'AGCS des Membres de l'OMC concernant les secteurs des services et les modes de fourniture. La libéralisation progressive du commerce des services voulue par les Membres de l'OMC, y compris au moyen de l'expiration des exemptions de l'obligation NPF, devait favoriser la croissance économique de l'ensemble des partenaires commerciaux et le développement des pays en développement. De nouveaux engagements concernant la libéralisation des services pourraient permettre d'aligner les obligations contractées dans le cadre de l'OMC par les Membres, dont le nombre ne cesse d'augmenter, avec le régime du statu quo dans un plus grand nombre de secteurs des services.

Cet aspect est important pour la transparence du commerce mondial des services et la prévisibilité pour les commerçants et pourrait être appuyé par des accords de reconnaissance entre les Membres. Des engagements améliorés des Membres fondateurs de l'OMC amélioreraient l'équilibre des droits et obligations des Membres ayant accédé, y compris les petites économies vulnérables et les États nouvellement indépendants, qui ont

généralement pris des engagements vastes et profonds concernant les services.

Au moment de la création de l'OMC, les États en développement n'étaient pas en mesure de concurrencer les économies les plus avancées dans les secteurs à forte intensité de capital que sont les industries extractives, l'industrie de transformation des produits agricoles et l'industrie manufacturière. À l'époque, la symbiose entre le commerce des services et la croissance d'autres services et de secteurs autres que les services était moins bien comprise, de même que le fait qu'un commerce efficace des services à valeur ajoutée soutenait la compétitivité et facilitait la progression dans la chaîne de valeur dans des secteurs autres que les services.

En 2017, l'investissement étranger direct dans le secteur manufacturier et les services était quasi égal (Rapport sur l'investissement dans le monde, 2018). En réponse à la volatilité des prix et à l'érosion des préférences, les pays en développement traditionnellement tributaires des produits de base s'appuient de plus en plus sur le commerce des services pour atténuer leur vulnérabilité. Les services représentent plus des

deux tiers du produit intérieur brut mondial (OCDE et OMC, 2017) et constituent une source majeure d'emplois, tandis que leur commerce a mieux résisté pendant les périodes de crise économique que le commerce des marchandises.

La promotion du secteur des services, l'innovation reposant sur la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et le savoir-faire seront essentiels pour réduire la vulnérabilité des pays en développement. Par conséquent, une participation accrue au commerce international des services est un élément essentiel du plan de développement durable d'un pays.

Un consensus sur les disciplines en matière de réglementation intérieure réduirait les obstacles déguisés au commerce sur les marchés potentiels des pays en développement Membres et réduirait les coûts de transaction pour les commerçants en augmentant la transparence des régimes et en améliorant l'information sur les marchés et la prise de décisions. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine. Toutefois, le programme incorporé de l'AGCS a mis en évidence la difficulté qu'il y avait à résoudre les questions conceptuelles complexes touchant au commerce des biens incorporels à partir d'un modèle inspiré de l'AGCS, en particulier concernant les subventions et les sauvegardes.

Ces difficultés dans l'élaboration des règles persistent en raison de l'interdépendance des modes de fourniture et des activités économiques pour réaliser des transactions avec les consommateurs. Les Membres de

l'OMC ont examiné la nature unique du fonctionnement du commerce des services en prêtant attention aux tendances observées dans des secteurs spécifiques et le cadre approprié pour l'établissement des listes afin de garantir un accès effectif aux marchés et le traitement national. La clarification et la compréhension des intérêts commerciaux dans les services ont parfois été limitées aux participants aux négociations plurilatérales. Un engagement concerté dans le domaine du commerce des services au niveau des Membres de l'OMC et des cadres améliorés pour renforcer l'échange de renseignements pourraient aider les pays en développement à formuler leurs positions de négociation, à participer aux négociations et, à terme, à mettre en œuvre les nouveaux engagements en matière de commerce des services pris dans le cadre de l'OMC.

Dans la pratique, l'accès aux circuits de distribution dans les marchés partenaires sera essentiel pour l'ouverture de nouveaux marchés aux pays en développement. La dérogation concernant les services pour les PMA¹¹ et les modalités de mise en œuvre connexes fournissent un bon point de référence pour répondre aux priorités des pays en développement dans les négociations sur les services. Une mise en œuvre efficace des activités de coopération, comme le prévoient l'article IV de l'AGCS, l'Aide pour le commerce et d'autres activités de renforcement des capacités dans le domaine du commerce des services, améliorerait les chances de conclure de nouveaux engagements commerciaux dans le cadre de l'OMC et d'en tirer parti.

Les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication et les services financiers ont été reconnus très tôt dans l'existence de l'AGCS comme des secteurs à part entière ainsi que des services d'infrastructure sur lesquels peuvent s'appuyer d'autres secteurs. Dans l'économie numérique actuelle, nous sommes conscients que ces services sont essentiels pour permettre la participation commerciale, quels que soient les niveaux de développement et la taille.

La numérisation élargit également le champ d'application des services transfrontaliers, comme en témoigne l'augmentation des transactions liées aux services fournis aux entreprises et aux TIC en 2017 (Rapport sur l'investissement dans le monde, 2018). La numérisation perturbe également la structure du commerce des marchandises en faveur des marchandises ayant un équivalent numérique et le transfert de données numériques grâce à des procédés comme l'impression 3D modifie les relations qui étaient auparavant fondées sur le lieu géographique de la production.

Par conséquent, les pays en développement ont intérêt à consolider les engagements sur la libéralisation des services, les règles relatives aux services et d'autres domaines essentiels pour le commerce électronique et les MPME. À l'avenir, les approches de négociation des règles commerciales devraient tenir compte des différents Accords de l'OMC afin d'assurer la cohérence des engagements et de maximiser le potentiel d'un monde connecté.